



Synonymes d'énergie propre et renouvelable, les éoliennes n'en demeurent pas moins un crime esthétique, comme ici à Avignonnet, dans le Lauragais

pour ceux qui apprécient la diversité du paysage français. Paule Albrecht, présidente de la respectable Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF), ne craint pas de crier à la France défigurée.

Ces éoliennes ont bien sûr une raison d'être. Celle, très noble, d'offrir une énergie propre et renouvelable. Protocole de Kyoto oblige, l'Union européenne incite fortement ses membres à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'Allemagne et le Danemark, pour ne citer que les deux meilleurs élèves, se sont déjà hérissés de milliers d'éoliennes alors que la France donnait plutôt l'image du cancre de la classe européenne. Voilà donc cinq ans, croyant bien faire, Paris a réagi en s'engageant à quasi doubler la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité (de 13 à 21 %) d'ici à 2010, en faisant appel à la seule énergie éolienne. Bel effort. Mais s'est-on un seul instant demandé s'il était vraiment nécessaire de couvrir la France de moulins à vent

quand nous sommes déjà le pays qui émet le moins de gaz à effet de serre par habitant grâce au nucléaire? Autre question bête : n'existe-t-il pas d'autres énergies aussi propres que le vent mais plus discrètes comme la géothermie, le photovoltaïque et la mini-hydraulique? Visiblement non, puisqu'en 2001 le gouvernement de Lionel Jospin, cédant aux Verts de sa majorité, s'engageait à ériger 7 000 éoliennes d'une puissance totale de 10 000 mégawatts (MW). Pour cela, il fallait promettre une carotte en or massif aux investisseurs. C'est le décret Cochet, qui oblige EDF à racheter le kilowattheure éolien au prix stratosphérique de 6,5 centimes d'euros en moyenne sur quinze ans. Le double du coût de production du kWh nucléaire! En réalité, EDF ne perd rien dans l'affaire, car elle est remboursée de ce surcoût éolien par une taxe figurant sur la facture de chaque abonné. Seul bémol : les parlementaires limitent l'octroi de ce tarif préférentiel aux petits parcs éoliens de moins de 12 mégawatts (6 à

10 machines), sans prévoir que cela conduirait à l'éparpillement de centaines de petites centrales éoliennes! Mal joué.

Un tsunami aérien. Les premiers à se réjouir de la décision française furent les fabricants de grandes éoliennes. Tous étrangers (allemands et danois essentiellement)! A raison de 2 millions d'euros par machine de 2 MW, ils savent avoir décroché le jackpot. D'autant que, chez eux, le marché des éoliennes commence à s'essouffler. Aussitôt, leurs équipes commerciales s'abattent sur la France comme un vol de moineaux, faisant miroiter des profits extraordinaires aux candidats investisseurs. Les sociétés d'énergie éolienne surgissent du néant comme les champignons après une bonne averse. Tous les grands groupes pétroliers, ainsi qu'EDF, plongent dans le vent. Le profit n'est pas à dédaigner et, pour ne rien gâcher, c'est bon pour redorer leur image. Très vite, les préfets, chargés d'attribuer les permis